



## **COMITE DIRECTEUR DE LA LIGUE DE MARTINIQUE**

# **FORMULAIRE DE CANDIDATURE**

### Assemblée Générale Elective du 18 OCTOBRE 2020

A remplir obligatoirement par tous les candidats aux postes du comité directeur de la Ligue de Martinique

Nom:
Prénoms :
Date de naissance :
Adresse :
Profession:
Licence FFKDA n°
Nom du club où vous êtes inscrit :
Fonctions de dirigeant que vous avez déjà occupées au niveau :
Club : Département :
Ligue :
National:
International:
Avez-vous fait l'objet d'une condamnation judiciaire entraînant l'inéligibilité ?
Certifié sincère et véritable le (date) :

Signature du candidat.





Le formulaire de candidature doit être impérativement accompagné :

- d'une lettre personnelle de candidature datée et signée ;
- des photocopies des licences des trois dernières saisons, dont celle de la saison en cours.

Ce questionnaire, correctement rempli et signé doit être adressé au siège de la Ligue (Maison des sports Pointe de la vierge 97200 FORT DE France) par lettre AR ou remis contre récépissé à cette même adresse.

L'absence de tout document ainsi que toute réponse reconnue inexacte ou incomplète, entraîneront le rejet de la candidature.

NB: date limite d'envoie des candidatures: 04 Octobre 2020. Cachet de la poste faisant foi.

### MODELE DE LETTRE DE CANDIDATURE

Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs,

Par la présente, j'ai l'honneur de proposer à l'assemblée générale de la Ligue de Martinique ma candidature au sein du comité directeur.

Nom :
Prénoms :
Date de Naissance :
Adresse:
Tel domicile :
GSM:
Email:

Date

Signature





#### **RAPPEL**

« Les candidats aux postes du comité directeur devront être en possession de 3 licences FFKDA consécutives dont celle de la saison sportive en cours, et être âgés de 18 ans révolus.

Ne peuvent être élues au comité directeur :

- 1/ Les personnes de nationalité française condamnées à une peine qui fait obstacle à leur inscription sur les listes électorales ;
- 2/ Les personnes de nationalité étrangère condamnées à une peine qui, lorsqu'elle est prononcée contre un citoyen français, fait obstacle à son inscription sur les listes électorales ;
- 3/ Les personnes à l'encontre desquelles a été prononcée une sanction d'inéligibilité à temps pour manquement grave aux règles techniques du jeu constituant une infraction à l'esprit sportif ».

Article 5 des statuts

« Pour les élections de Ligue les candidatures doivent être envoyées ou remises au siège de la ligue 20 jours francs avant le jour fixé pour ces élections ; passé ce délai aucune inscription ni aucune modification ne sera recevable.

Le dépôt des candidatures se fera soit par remise d'une lettre contre récépissé, soit par lettre recommandée avec avis de réception envoyée au siège de la Ligue.

Toute candidature devra comprendre:

- 1) Une lettre personnelle de candidature datée et signée ;
- 2) Un formulaire FFKDA type dûment renseigné;

La non production d'une quelconque de ces pièces, leur envoi après la clôture des candidatures ou des renseignements donnés manifestement erronés entraîneront le rejet de la candidature ».

Article 122 du règlement intérieur